



Protocole spécifique et installations sportives

Gymnases à Bordeaux, un rapport de force qui paie !

Présenté dans la circulaire du 4 mai 2020 amorçant les conditions du déconfinement scolaire, le dispositif « Sport, santé, culture, civisme » (2S2C) porte à la fois la volonté d'une Ecole réduite, recroquevillée sur des matières dites « fondamentales » et celle d'effectuer des économies sur le chapitre Éducation du budget de l'Etat. Si « *l'Ecole préfigure toujours un projet de société* » (Ph. Meirieu, 2018), alors vigilance et résistance ne doivent plus nous quitter.

L'absence d'un véritable protocole sanitaire spécifique à l'EPS est également un manque qui entrave la reprise en EPS et interroge la responsabilité des enseignants. Sur l'académie, des enseignants se voient refuser l'entrée de gymnases parce que leurs groupes sont supérieurs à 10. Pourtant, en collège et en lycée, la norme retenue par le protocole pour le groupe classe est de 15. Les interprétations locales des différents protocoles ne doivent pas être un frein à la reprise de l'Ecole partout, pour tous les élèves.

Le 11 mai 2020, le SNEP FSU de l'académie de Bordeaux s'est adressé en ce sens à la Rectrice ([lien](#)) afin que les zones d'ombre qui planent encore sur la reprise en EPS donnent lieu à un protocole spécifique permettant d'exercer et de reprendre les apprentissages dans des conditions de sécurité pour tous.

Suite aux nombreuses interventions du SNEP FSU 33, le dossier 2S2C évolue sur Bordeaux. Nous avons alerté la Mairie ([courrier](#)), le conseil départemental, diffusé un communiqué de presse ([lien](#)), obtenu un article dans Sud-Ouest ([lien](#)). Le SNEP-FSU 33 a également incité les collègues à se mobiliser et à agir collectivement. Ainsi dans toutes les réunions de répartition des installations sportives pour la rentrée 2020 sur la ville de Bordeaux, des déclarations ont été lues conjointement par des collègues syndiqués ou non en ouverture des différents temps de réunion et... la mairie a annoncé la fin du dispositif !

En intervenant dans les réunions de répartition, les enseignants d'EPS ont témoigné de l'empêchement d'exercer, d'enseigner l'EPS, alors que les élèves étaient de retour dans les collèges et les lycées. Les installations sont nos salles de classe. Pas d'install = pas d'EPS. La profession, lorsqu'elle se rassemble, est une force pour lutter. L'Assemblée générale en

visio-conférence organisée au niveau académique par le SNEP FSU sur le thème du 2S2C avait initié ce mouvement, en permettant d'informer, analyser, débattre. Ensuite, c'est en agissant ensemble au sein des réunions de répartition d'installations que nous avons pesé sur les décisions.

Par un mail du 19 juin, la direction des sports de la ville de Bordeaux nous informe :
« Suite aux annonces du Président de la République dimanche 14 juin, les écoles primaires et les collèges accueilleront tous leurs élèves à compter de ce lundi 22 juin. En conséquence, le dispositif d'accueil parascolaire mis en place par la Ville de Bordeaux est désactivé à partir de ce soir. Les équipements sportifs municipaux, qui avaient en grande partie été dédiés à cet accueil, seront donc de nouveaux disponibles pour la pratique des activités physiques et sportives dès lundi 22 juin. » ([lien](#))

C'est un soulagement pour tous les professeurs d'EPS qui étaient dans une situation de métier empêché ou contraint depuis la date de sortie de confinement.

Nous ne relâcherons pas notre vigilance afin que ce dispositif ne resurgisse pas sous cette forme ou par un autre habillage. Le communiqué de presse national du SNEP FSU ([lien](#)) a alerté sur les deux scénarii possibles : Abandon d'une mesure nécessairement transitoire ou tremplin pour une autre Ecole dont on restreint les moyens pour l'offrir aux appétits du privé. Par ailleurs, JM Blanquer a déjà à plusieurs reprises déclaré sa volonté de poursuivre avec ce dispositif. LIEN vidéo : <https://video.ploud.fr/videos/watch/5964f438-a233-4a85-8005-4dc0951d3f0b> . Nous ne pouvons que nous réjouir de voir que la mairie de Bordeaux a préféré arrêter le dispositif, validant ainsi son caractère éphémère. Le plan 2S2C n'est qu'un dispositif de transition. Outre son caractère temporaire il ne doit pas se présenter comme un potentiel concurrent, nous chassant de nos IS sans concertation.

Nous réaffirmons la nécessité d'une EPS pour tous les élèves sur tout le territoire qui réponde à des exigences communes, ambitieuses et émancipatrices.

Fabrice ALLAIN
Secrétaire départemental 33